

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Yoann HOCHEDÉZ, Marc STIEVENARD Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Bernard CARON, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Cathy TYLEK, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Catherine DEMEURISSE (procuration à Marc STIEVENARD), Dominique NICODEME (procuration à Hermeline BOUTELIER).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2023.

Objet : Conditions d'octroi du forfait minimal d'utilisation des salles communales

Rapporteur : Tonino RUNCO, Adjoint délégué à la Vie associative, aux Fêtes et Cérémonies

Monsieur RUNCO expose qu'en application de la délibération du 28 février 2019 n°B28022019.06, les élus et agents municipaux peuvent disposer d'une mise à disposition d'une salle communale en fonction de la nature de l'évènement envisagé.

Au vu de la conjoncture économique, de la crise énergétique qui a entraîné un surcoût des factures d'énergie, cette mise à disposition à titre gratuit ne semble plus appropriée.

Aussi, il est proposé de demander une participation financière intitulée Forfait minimal d'utilisation, comme défini ci-dessous :

Nom de la salle	Forfait minimal d'utilisation	Forfait ménage obligatoire
Club House	100€	80€
Salle des fêtes du centre	140€	100€
Grange Dimière	230€	100€
Salle Pierre d'Arenberg	500€	300€

Monsieur RUNCO rappelle les modalités d'application, à savoir :

- ✓ Mariage, PACS d'un agent, d'un conseiller municipal ou de l'un de ses enfants
- ✓ Baptême de l'enfant d'un agent ou d'un conseiller municipal
- ✓ Communion des enfants de l'agent ou du conseiller municipal
- ✓ Autre évènement majeur laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale (ex : anniversaire exceptionnel, noces d'or...)

Modalités de mise en œuvre :

Courrier adressé à l'attention de Monsieur le Maire mentionnant les éléments suivants :

- ✓ Nature de l'évènement
- ✓ Date
- ✓ Lieu souhaité

Il est précisé que le forfait ménage est obligatoire.

Rappel :

Le forfait minimal d'utilisation est accordé à raison d'une seule fois par an et la mise à disposition ne peut être cédée à un proche auquel cas, le tarif de location en vigueur sera appliqué.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- ***APPROUVE les tarifs et les conditions d'octroi susvisés ;***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'exécution juridique et comptable de la présente délibération.***

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 18 septembre 2023
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**